

Pour une histoire associative, sociale et populaire à Bruxelles

Par Philippe Vicari

Certaines associations s'accommodent difficilement des obligations de plus en plus strictes inhérentes au financement dont elles dépendent pour subsister mais qui les éloignent de leur projet initial. Sont-elles pour autant condamnées à une impasse ? En guise de réponse au malaise qui les affecte, le Collectif Formation Société promeut un projet centré sur l'histoire associative bruxelloise dans ses dimensions sociale et populaire. Cette analyse se propose d'en esquisser la trame à travers une série de questionnements.

La présente analyse, son intitulé l'indique voire le revendique, a vocation de plaider, à tout le moins de programme ; une posture assumée pour ce qu'elle puise sa légitimité dans le constat récurrent que des travailleurs associatifs pâtissent d'une perte de sens dans leur pratique professionnelle et que des associations éprouvent une dénaturation de leur mission dont les fondements se retrouvent aux prises avec les injonctions croissantes des politiques publiques qui financent leur action et l'orientent vers une logique de marché.

Partant du postulat que l'histoire associative est à même de fournir des repères et réaffirmer des valeurs propices au dépassement de cette situation aporétique, que sommeille en elle les potentialités d'une créativité renouvelée, les ferments d'un renforcement critique de l'action sociale et d'un réinvestissement du champ politique, l'ambition du Collectif Formation Société (CFS) est d'œuvrer au développement d'une conscience collective, militante et citoyenne apte à questionner, analyser et dénouer l'ambivalence dans laquelle se trouvent ces travailleurs et ces associations, entre indignation et résignation, entre résistance et collaboration voire entre révolte et soumission, à l'égard de leurs pouvoirs subsidants.

Sur base de l'hypothèse selon laquelle le contexte institutionnel caractéristique à Bruxelles, dans le cadre de la fédéralisation de la Belgique en marche depuis les années 60, a fortement conditionné le devenir de son secteur associatif, s'impose à l'évidence un examen des modalités de structuration de ce secteur en regard des dispositifs mis en place par les autorités pour assurer la gestion d'une série de questions sociales. Mais au-delà du paysage événementiel du projet d'histoire associative du CFS, notre propos est plutôt ici d'en apprécier l'environnement conceptuel qui se trouve être à la fois rétrospectif et prospectif. L'écriture de l'histoire institutionnelle de Bruxelles a été largement réalisée¹. Celle de son histoire associative, à l'inverse, reste par trop lacunaire et méconnue. Sans doute, aussi, est-elle trop passéiste et manque-t-elle d'horizon que pour pouvoir être envisagée en termes de devenir. Peut-être, surtout, n'offre-t-elle aucune piste de transformation susceptible d'être transférée dans le présent. À quelles conditions, dès lors, travailler l'histoire associative bruxelloise pourrait-il contribuer à « la construction de nouvelles intelligences et représentations collectives du monde permettant de donner un avenir au futur »² ou, dit autrement, constituer un outil d'éducation populaire ?

¹Voir par exemple Pieter VAN CAMP, Daphné PARÉE, Xavier CLAUS, Hilde VAN ONGEVALLE et Rolande DEPOORTERE, *Les institutions bruxelloises : histoire, compétences, organisation et fonctionnement*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 2005.

²Christian MAUREL, « Un immense besoin d'éducation populaire », *Le Monde*, 2 février 2011 : http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/02/02/un-immense-besoin-d-education-populaire_1473891_3232.html#MFA3s9b9I7J1U3ks.99.

Une hypothèse de travail historique

L'hypothèse de travail sur laquelle repose le projet du CFS renvoie aux relations en jeu depuis près d'un demi-siècle entre institutionnel et associatif pour apporter une réponse à une série de questions sociales à Bruxelles.

La réforme de l'État belge de 1970 a donné naissance à trois communautés (la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone) et prévoyait, à terme, la création de trois régions (la Région Wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise). Lors de la réforme de 1980 pourtant, seules deux régions virent le jour : celle de Bruxelles, tant son statut était l'objet de désaccords, fut mise "au frigo" ; il faudra attendre la réforme de 1988-1989 pour que prenne forme la Région de Bruxelles-Capitale. Dans l'intervalle, l'Agglomération de Bruxelles constituée elle aussi en 1970 pour coordonner les 19 communes de l'actuelle Région ne disposa que de compétences limitées. Or depuis les années 60, le désir de l'État belge d'affirmer sa capitale comme pôle administratif en concevant de grands projets urbanistiques transformait profondément la physionomie de Bruxelles au détriment de ses habitants les plus vulnérables.

Face à la déficience de prise en charge de quantité de problèmes découlant de cette carence institutionnelle touchant Bruxelles, des associations se développèrent dans la foulée du mouvement progressiste de 68 pour remplir un rôle normalement dévolu à l'État en matière de lutte contre les exclusions et les inégalités. Ce n'est qu'au prix d'un militantisme pugnace que leur action se verra peu à peu subventionner par les pouvoirs publics. Lorsque, enfin, la Région bruxelloise se matérialisa en 1989, elle s'appuya sur ces associations en mettant en place et en finançant des dispositifs directement inspirés de leur travail. Progressivement, des politiques publiques ont été définies et les critères de réalisation de ce travail ont été précisés, le réglementant jusqu'à le formater, le standardiser. Les mandats confiés aux associations sont désormais parfois ressentis par ces dernières comme de la pure sous-traitance des pouvoirs publics, un rôle d'exécutant qu'elles ne peuvent généralement s'offrir le luxe de refuser pour des raisons de sauvegarde d'emplois notamment, ce qui, le cas échéant, constitue une véritable pression comminatoire. Quelle marge de manœuvre les associations conservent-elles réellement ?

À l'heure actuelle, la Commission communautaire française concède volontiers que dès sa création, elle « a travaillé à la mise sur pied d'un service public fonctionnel en déléguant certaines de ses missions à un tissu associatif particulièrement riche », considérant que « les professionnels du non-marchand jouent un rôle de premier rang dans le maintien du tissu social » et qu'il est « particulièrement important de reconnaître et soutenir ces secteurs (...) dont la valeur sociale ajoutée est incontestable »³. La Fédération Wallonie-Bruxelles estime quant à elle que « le secteur associatif est un partenaire privilégié des pouvoirs publics pour la réalisation du bien commun dans le cadre des politiques publiques et d'innovation sociale »⁴. De la reconnaissance à l'idéologie, cette légitimation du travail accompli par les associations n'est pas sans équivoque.

En effet, comme le soulignait récemment le dirigeant associatif Jean Blairon, les associations se retrouvent désormais dans un « rapport homologique avec le pouvoir » puisqu'elles travaillent "avec" lui, "par" lui à travers les subventions qu'il leur octroie, ainsi que "pour" lui de par les missions qu'il leur confie, ce qui n'empêche pas, précisait-il encore, qu'elles doivent aussi travailler "contre" lui pour garantir une réflexivité suffisante du pouvoir par rapport aux demandes sociales : « elles doivent dans ce contexte entretenir avec

³Commission communautaire française, *Déclaration de l'accord politique [2014-2019]*, p. 4 : <http://www.cocof.be/documents/general/AccordCOCOF.pdf>

⁴Fédération Wallonie-Bruxelles, *Fédérer pour réussir. [Déclaration de politique communautaire] 2014-2019*, p. 51 : <http://gouvernement.cfwb.be/d-claration-de-politique-communautaire-2014-2019-f-d-rer-pour-r-ussir>.

elles-mêmes un rapport réflexif "interne" pour se donner les moyens de penser les tensions impliquées par les positions "avec, par, pour et contre" »⁵. Dans quelle mesure la convocation de l'histoire serait-elle alors à même de nourrir cette réflexion et, partant, de proposer quelque levier à ces tensions ?

Un travail d'éducation populaire historique

En vue de rendre opératoire cette histoire associative bruxelloise, d'en faire un instrument permettant aux acteurs associatifs de recouvrer du sens, le projet du CFS est conçu dans une perspective d'éducation populaire.

Éducation "pour" le peuple et surtout "par" le peuple, l'éducation populaire telle que formulée par le sociologue Christian Maurel vise « l'ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et du peuple et augmentent leur puissance démocratique d'agir »⁶. Elle semble donc une approche toute indiquée pour atteindre les objectifs que le CFS s'est fixés, même s'il serait illusoire de penser qu'elle se résume à une recette qu'il suffirait d'appliquer : « L'éducation populaire ne saurait supporter ni une définition fermée de ce qu'elle est, ni un inventaire rassurant de ses bonnes manières d'agir »⁷, conclut Maurel, elle consiste en effet davantage en des pratiques dont la caractéristique première est d'être constamment mises à l'épreuve. La réflexion de ce théoricien et praticien de l'éducation populaire invite donc en elle-même à la mettre à l'épreuve du projet d'histoire associative.

La question de départ de ce projet rejoint en réalité celle qui préside à la recherche de Maurel : « Comment faire pour que les hommes qui sont le produit de l'Histoire – selon les cas et les moments, bénéficiaires ou victimes [et dans le cas qui nous intéresse, à la fois bénéficiaires et victimes, c'est là toute l'ambivalence] – puissent individuellement et collectivement faire l'Histoire et construire leur devenir commun ? »⁸. En effet, et nonobstant la controversée "faisabilité" de l'Histoire, comment faire pour que les acteurs associatifs en (re)deviennent des auteurs conscients et décisifs, pour qu'ils ne demeurent pas voués à jouer un rôle normalisé et prescrit ? Comment donc les amener à s'autoriser à sortir de la place qui leur a été assignée, c'est-à-dire à s'émanciper ?

Maurel définit plus précisément la fonction anthropo-culturelle de l'éducation populaire comme étant la « reconfiguration d'eux-mêmes et du monde » des hommes⁹. Mais ne conviendrait-il pas au préalable de donner les moyens de se configurer dans le monde et à cet égard de se figurer avant tout ce qu'est le monde associatif au travers de son histoire ? Si l'appropriation de l'histoire associative dans laquelle les acteurs associatifs s'inscrivent débouche sur une conscientisation des possibles en termes d'intervention sur le terrain et dans le champ politique, permettra-t-elle alors de transformer la violence de la contradiction qu'ils subissent par rapport à leur situation en une conflictualité assumée qui, en produisant de l'intelligibilité sur les évolutions de cette situation, générerait du sens et leur prodiguerait quelque puissance d'agir ?

Sociale par son objet, populaire dans son approche, cette histoire associative relève également de la socio-histoire dans sa démarche : elle cherche à explorer la dimension historique de l'action associative dans ses

⁵Jean BLAIRON, « Associations : rencontres pour un contre-pouvoir critique », *Espace de libertés*, janvier 2014, n° 425, p. 16 : http://www.laicite.be/downloads/rqrcw/edl_425.pdf.

⁶Christian MAUREL, *Éducation populaire et puissance d'agir. Les processus culturels de l'émancipation*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 82.

⁷*Ibid.*, p. 217.

⁸*Ibid.*, en quatrième de couverture ainsi qu'en introduction de « Un immense besoin... », *Le Monde*, *op. cit.*

⁹Christian MAUREL, *Éducation populaire...*, *op. cit.*, p. 141.

différentes configurations et ses diverses formes d'interdépendances afin de « mettre en lumière l'historicité du monde dans lequel nous vivons, pour mieux comprendre comment le passé pèse sur le présent »¹⁰. À ce titre, engager les travailleurs associatifs à historiciser les mécanismes d'exploitation économique, de domination sociale et d'aliénation culturelle auxquels ils sont confrontés en ayant recours à la mémoire qu'ils conservent des ruses individuelles et collectives déployées au fil du temps pour détourner ces mécanismes, pourrait s'avérer un processus d'émergence de savoirs sociaux et stratégiques dont ils sont porteurs, soit, comme les décrit le philosophe et militant de l'éducation populaire Luc Carton, « des savoirs que les individus et les groupes produisent sur, dans et pour, le milieu et les conditions dans lesquels ils vivent »¹¹. Est-ce à dire combien l'expérience des travailleurs associatifs, leur implication dans des actions sociales qui ont jalonné l'histoire associative, forme le terreau les autorisant à repenser leur marge de manœuvre vis-à-vis des pouvoirs publics ?

L'histoire en tant que production culturelle de l'activité humaine est éminemment subjective malgré son exigence d'objectivité. Il importerait par conséquent que cette dynamique d'anamnèse s'accompagne d'une exploration de la "fidélité" que la mémoire entretient à l'égard du passé et qui se traduit inévitablement par des aménagements et accommodements propres à chaque évocation de par son enracinement dans le présent. Cet approfondissement, incontournable s'il en vient à dévoiler lesdits savoirs sociaux et stratégiques, ne pourrait pour le coup faire l'économie de « l'opération historiographique » détaillée par l'historien Michel de Certeau, à savoir une opération inhérente à une histoire qui se donne pour but d'être critique en ayant à l'esprit qu'il s'agit toujours d'une fabrique d'abord ancrée dans un lieu social et de ce fait personnellement connotée, d'une pratique ensuite qui suppose la maîtrise de techniques dites scientifiques d'analyse et de redistribution des informations supposant une prise de distance, et enfin d'une écriture considérée en tant que construction langagière, narrative, discursive¹². Il ne s'agit certes pas de faire des travailleurs associatifs des apprentis-chercheurs en histoire associative. Quoique... "faire de l'histoire" en vue de "faire l'Histoire", ne serait-ce pas là la clef d'une éducation populaire traitant le passé avec justesse pour construire les transformations sociales de l'avenir ?

Si nulle conclusion n'est envisageable à ce stade du projet, une citation du sociologue Robert Castel en reflète le positionnement avec d'autant plus de pertinence qu'elle procède précisément de ses investigations sur le passé du rapport au travail : comme il entend faire de « l'histoire du présent », il précise vouloir fournir « l'effort pour ressaisir le surgissement du plus contemporain en reconstruisant le système des transformations dont la situation actuelle hérite. (...) [Car] le présent n'est pas seulement le contemporain. Il est aussi un effet d'héritage, et la mémoire de cet héritage nous est nécessaire pour comprendre et agir aujourd'hui. »¹³

¹⁰Gérard NOIRIEL, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, 2006, p. 4.

¹¹Pierre-Jean BRASIER, « L'éducation populaire ça cartonne ! Entretien avec Luc Carton », *Mouvements*, n° 81, 2015, p. 167.

¹²Michel DE CERTEAU, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, pp. 63-120.

¹³Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995, p. 12.